

ÉCHOS DU CONSEIL

Bulletin du conseil d'administration - CISSS de la Côte-Nord

20 septembre 2023
Volume 9, numéro 2

*Au nord de tout
ce que l'on peut devenir*

RENOUVELLEMENT DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En plus de la nomination de Mme Guylaine Malaisson à titre de représentante du milieu de l'enseignement, le conseil d'administration a procédé à la nomination des membres de ses comités, sauf celui des ressources humaines dont le renouvellement se fait aux deux ans. À l'exception des membres d'office, la durée d'un mandat est de un an, mais il peut être renouvelé.

Voici la composition des comités :

Comité de gouvernance et d'éthique

Johanne Beaudoin

Josée Francoeur

Jean-Pierre Porlier

Denis Miousse

Solange Turgeon

Guylaine Malaisson

Manon Asselin, PDG (membre d'office)

Comité de vérification

Michaël Lavigne

Ginette Côté

Diane Ouellet

Jean-Pierre Porlier

Benoit Méthot

Manon Asselin, PDG (invitée permanente)

Jean-Philippe Comtois, directeur des ressources financières (invité permanent)

Comité de vigilance et de la qualité

Jean-Pierre Porlier

Ginette Côté

Michaël Lavigne

Manon Asselin, PDG (membre d'office)

Manon Bourgeois, commissaire aux plaintes et à la qualité des services (membre d'office)

Denis Miousse (invité permanent)

Geneviève Deschênes, directrice des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique (invitée permanente)

Comité des ressources humaines

Solange Turgeon

Diane Ouellet

Jean-Pierre Porlier

Johanne Beaudoin

Manon Asselin, PDG (invitée permanente)

Christine Pelletier, directrice des ressources humaines, communications et affaires juridiques (invitée permanente)

Bonification du financement des organismes communautaires p. 2

Révision de la Politique de transport des usagers p. 2

Comité régional pour l'accès aux services en anglais p. 2

Acquisition d'une maison à Havre-Saint-Pierre p. 2

Nomination de l'auditeur externe p. 2

**Prochaine séance
du conseil
d'administration :**

15 novembre 2023

**Assemblée annuelle
d'information :**

14 novembre 2023



Québec 

BONIFICATION DU FINANCEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Un financement additionnel de 1 285 400 \$ du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) est octroyé à la région, portant ainsi l'enveloppe annuelle à 23 140 492 \$. Ainsi, 67 organismes reconnus au PSOC et financés à la mission globale bénéficient d'un rehaussement de leur financement.

La répartition du montant est effectuée en fonction du Cadre de reconnaissance et de financement des organismes communautaires de la Côte-Nord. Les demandes des organismes sont analysées selon leur éligibilité et des critères tels que la conformité avec les règles du PSOC et la démonstration du besoin d'un financement additionnel. Au cours des cinq dernières années, le PSOC a connu un rehaussement de plus de 5,5 M\$.

RÉVISION DE LA POLITIQUE DE TRANSPORT DES USAGERS

Le conseil d'administration a adopté la révision de la Politique de transport des usagers du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord. Celle-ci tient compte des changements apportés à la politique provinciale qui inclut une indexation annuelle des frais de séjour, des frais pour les accompagnateurs et de l'allocation kilométrique, et ce, en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC). Les nouveaux tarifs déjà en vigueur sont 0,21 \$ du kilomètre, 115,24 \$ par nuit pour l'hébergement et 49,35 \$ par nuit pour l'accompagnateur.

La Politique de transport des usagers accorde un soutien financier aux usagers dont la condition de santé répond aux critères de cas électifs, soit pour des services diagnostiques et des traitements médicalement requis et prescrits, mais non disponibles dans la région. Pour plus de détails, visitez le site Web du [CISSS de la Côte-Nord](#).

COMITÉ RÉGIONAL POUR L'ACCÈS AUX SERVICES EN ANGLAIS

Le conseil d'administration a procédé à la nomination des sept membres du comité régional pour le Programme d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise de la Côte-Nord. Cinq membres du comité poursuivent pour un second mandat de trois ans tandis que deux personnes s'y joignent pour un premier mandat afin de combler deux postes vacants. À cet égard, un appel de candidatures a été lancé en mai dernier auprès de 11 organismes de promotion des intérêts des personnes d'expression anglaise.

Membres du comité

Jody Lessard, Baie-Comeau

Mary Ellen Beaulieu, Baie-Comeau

Kayla Kippen, Basse-Côte-Nord

Samantha Lessard-Dumas, Basse-Côte-Nord

Melody Strickland, Basse-Côte-Nord

Marc-André Masse, Basse-Côte-Nord (nouveau membre)

Constance Monger, Basse-Côte-Nord (nouvelle membre)

Le comité a notamment comme mandat de donner son avis au CISSS de la Côte-Nord et d'évaluer le programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise.

ACQUISITION D'UNE MAISON À HAVRE-SAINT-PIERRE

Le conseil d'administration a approuvé l'acquisition par Corélo (Corporation régionale de logement) d'une maison située au 1572, rue Copaco à Havre-Saint-Pierre. Au préalable, une inspection du bâtiment a été réalisée au début de septembre 2023 par des professionnels. Le CISSS de la Côte-Nord louera la résidence à Corélo pour l'hébergement de personnel médical.

NOMINATION DE L'AUDITEUR EXTERNE

Le conseil d'administration a entériné la désignation de la firme Mallette, société de comptables professionnels agréés, à titre d'auditeur externe pour l'exercice financier 2023-2024 à la suite d'une recommandation favorable de la Direction des ressources financières et du comité de vérification. Les services de la firme seront offerts au coût de 68 000 \$.

Dans le contexte actuel lié à l'adoption à venir du projet de loi 15 et de ses impacts potentiels sur l'audit des états financiers, le CISSS a décidé de prolonger le mandat de l'auditeur externe actuel avec un contrat de gré à gré d'une durée d'un an, celui-ci étant sous le seuil des appels d'offres publics.

En vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, un établissement public doit procéder à la nomination d'un auditeur externe avant le 30 septembre de chaque exercice financier.